

SÉANCE ORDINAIRE 25 JANVIER 2016 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Denis Gravel, maire de Pointe-Calumet

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 007-03-2016

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2016

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 21 mars 2016 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 008-03-2016

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2016

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2016 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RA 009-03-2016

3.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2015</u>

Suite à la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015 par monsieur Yann Marin-Perrin, c.a. pour Cavanagh, Hotte, Archambault Inc., mandaté par la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers;

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015 tel que présenté. Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RA 010-03-2016

3.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROCURATION CONCERNANT LA DEMANDE DE PERMISSION POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU POSTE DE POMPAGE MAXIME DANS L'EMPRISE D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE

des travaux de remplacement de la conduite de refoulement du poste de pompage Maxime situé sur le territoire de Saint-Joseph-du-Lac devront être effectués et que ceux-ci sont dans l'emprise de la ligne électrique;

CONSIDÉRANT QU'

une procuration concernant la demande de permission pour l'exécution de ces travaux doit être signée;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'autoriser le président, monsieur Yves Legault, et le secrétaire, monsieur Stéphane Giguère, à signer, pour et au nom de la Régie d'Assainissement des eaux de Deux-Montagnes, la procuration concernant la demande de permission pour des travaux de remplacement de la conduite de refoulement du poste de pompage Maxime dans l'emprise d'une ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec.

EXPLOITATION

Résolution RA 011-03-2016

4.1 RENOUVELLEMENT POUR UNE ANNÉE ADDITIONNELLE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ÉVACUATION D'AIR POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de mandater, pour une année additionnelle – 2016 -, l'entrepreneur Aquatech aux fins de procéder à la vérification et l'entretien, biannuel, des soupapes d'admission et d'évacuation d'air de la conduite d'évacuation des eaux usées vers le lac, selon les termes et conditions du cahier des charges en vigueur, pour une somme de 6 500 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 012-03-2016

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2016

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h 46.

YVES LEGAULT STÉPHANE GIGUÈRE PRÉSIDENT SECRÉTAIRE